

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourg** (arrêté N° **1/25/0570** du **17 septembre 2026**) pour des procédés de travail pouvant occasionner des inconvénients pour le voisinage ou l'environnement, stockage de déchets et chantier autre, à Bettembourg, 570 Z.A.E. Wolser F.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du **24 septembre 2026** au **2 novembre 2026**

Bettembourg, le 22 septembre 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY
Secrétaire Communal

Jean Marie JANS
Bourgmestre

